

Bulletin de Rentrée Scolaire 2010



Pour nous contacter :

Téléphone / fax :

03 44 75 72 76

Adresse : rue de l'égalité

60170 CARLEPONT

Courriel :

JMLELONG@aol.com



Jours de classe et horaires

L'école est ouverte le Lundi, le
Mardi, le jeudi et le vendredi :

Ouverture des portes : 8h35

Début des cours : 8h45

Fin des cours : 11h45

Ouverture des portes : 13h20

Début des cours : 13h30

Fin des cours : 16h30

Accueil périscolaire : (matin)
7h35 et (soir) jusqu'à 18h30.

Cantine : dossier d'inscription en
Mairie.

Comme chaque
année, vous
trouverez dans ce
bulletin les
informations
importantes de la
rentrée.
Nous souhaitons la
bienvenue aux
nouveaux inscrits et
à tous, une bonne
année scolaire
2010-2011

Le directeur
J.M.LELONG

Le calendrier scolaire 2010-2011

Vacances des académies de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille,
Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Vacances

Rentrée scolaire des enseignants	mercredi 1er septembre 2010	
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 2 septembre 2010	
Vacances de la Toussaint	samedi 23 octobre 2010	jeudi 4 novembre 2010
Vacances de Noël	samedi 18 décembre 2010	lundi 3 janvier 2011
Vacances d'hiver	samedi 19 février 2011	lundi 7 mars 2011
Vacances de printemps	samedi 16 avril 2011	lundi 2 mai 2011
Vacances d'été	samedi 2 juillet 2011	lundi 5 septembre 2011

Notre école :

8 classes de la
Petite section
de maternelle
au CM2.

195 élèves.

9 enseignants

3 atsem

2 assistants
d'éducation

1 AVS

Bulletin de rentrée scolaire Ecole de Carlepont

Première inscription :

Pour inscrire un enfant à l'école, les parents doivent fournir les documents suivants:

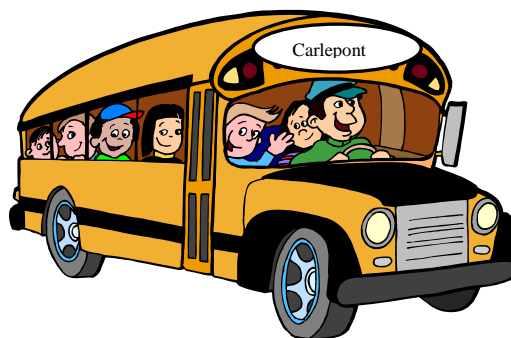
Livret de famille, certificat médical d'aptitude, carnet de santé (contrôle des vaccinations), et certificat d'inscription délivré par la mairie. Si l'enfant change d'école, un certificat de radiation est à fournir joint aux documents scolaires (livret et évaluations).

L'école accueille les enfants de Nampcel.
Un service de car est à leur disposition avec une accompagnatrice.

La coopérative scolaire:

Gérée par l'école, elle permet d'utiliser des fonds propres selon ses choix et besoins dans le cadre d'activités diverses (sorties scolaires, achats de matériel).

Montant de la coopérative scolaire : 12€50 par enfant, de préférence par chèque à l'ordre de : **Coopérative scolaire école de Carlepont**. Paiement par trimestre possible.



Les parents délégués

Si vous souhaitez participer à la vie éducative, vous pouvez devenir parents délégués. Une réunion d'information aura lieu en septembre. 16 parents (8 titulaires et 8 suppléants) seront élus en octobre 2010 pour siéger au Conseil d'école.

Le responsable de la liste des parents est **Monsieur FERET Guillaume**.

Fin des cours des classes en maternelle:

Les parents ou la personne désignée doivent venir chercher l'enfant aux heures prévues. Un enfant restant seul devra être remis aux autorités.

Le goûter en maternelle :

Une information précise est remise aux familles sur l'apport du goûter à l'école.

Cérémonies patriotiques :

Le 11 novembre et le 8 mai, les élèves et parents qui le souhaitent pourront participer aux cérémonies patriotiques. Les enfants chanteront La Marseillaise, fleuriront les tombes militaires et interpréteront à la flûte « le chant des partisans »(cycle III).

Elections des délégués de parents d'élèves :

Les élections de parents auront lieu en **octobre**.
Les deux parents votent séparément et peuvent être élus.

Une fiche de renseignements sera remise aux familles afin de connaître les coordonnées précises des deux parents (en cas de divorce par exemple, nous n'avons pas toujours les coordonnées du parent qui n'a pas la garde).

Une réunion d'information sur ces élections aura lieu à l'école.

Les parents intéressés peuvent dès aujourd'hui se faire connaître auprès du directeur de l'école.

En cas d'absence:

Les parents fournissent un justificatif écrit. Toute absence injustifiée d'une durée cumulée de plus de 3 demi-journées sera communiquée à l'inspection académique.



Conseil d'Ecole

Le conseil d'école adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires. Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Rappel : les objets dangereux (cutters, couteaux,...), les sucettes et les objets de valeur sont interdits à l'école ainsi que les téléphones portables.

Piscine

Les classes de CP au CM2 iront, peut-être, à la piscine entre janvier et juin 2011.

Comme l'an passé, cette activité ne pourra voir le jour que si suffisamment de parents bénévoles participent à l'encadrement.

Les parents qui souhaitent obtenir l'agrément piscine doivent se faire connaître avant le 15 septembre 2010.



IMPORTANT :

Les documents suivants doivent faire partie du dossier scolaire de chaque enfant: **la fiche individuelle de renseignements** (remplie lors de l'inscription de l'enfant, elle comporte tous les éléments indispensables concernant l'enfant et sa famille), **la fiche d'urgence sanitaire** (feuille concernant les renseignements confidentiels et indispensables en cas d'intervention médicale).

Les autres documents sont à fournir à l'enseignant de la classe: attestation d'assurance; mot d'absence ou certificat médical (si maladie contagieuse).

Le règlement de l'école

Chaque année, le Conseil d'école vote le règlement intérieur. Voici la version destinée aux enfants de maternelle.



Je suis propre je me lave les mains



Je ne cours pas dans les couloirs



Je respecte les personnes, les animaux et le matériel



Je suis prudent même en jouant au vélo



Je n'apporte pas d'objets dangereux ni d'objets de valeurs à l'école



Je ne me bats pas



Je ferme les robinets pour ne pas gâcher l'eau



J'écoute les adultes et respecte les consignes



Je mange proprement car je ne suis plus un bébé !

Au sujet de l'assurance scolaire :

L'assurance scolaire est devenue, dans les faits, indispensable.

Il est juridiquement exact qu'elle n'est pas exigée pour les activités obligatoires, mais il serait déraisonnable de croire que les élèves peuvent en toute sécurité, ne pas être assurés.

La diversification des activités scolaires et péri-scolaires ne permet plus de distinguer clairement entre activités obligatoires et facultatives.

Les organisateurs d'activités facultatives ou péri-scolaires sont fondés à exiger des élèves qu'ils soient assurés pour les risques liés à ces activités.

En outre il est utile de s'assurer pour les trajets et les activités extra-scolaires (sportives, etc.).

Vérifiez bien que votre assurance scolaire couvre le risque de dommage causé par votre enfant, mais aussi celui subi par lui.

Vous pouvez vous adresser soit à votre assureur, soit aux associations de parents d'élèves.

Les enseignants:

Mme **COUVREUX** (Petits)

Mme **TROUDE** (Moyens-Grands)

Mme **DA PAIXAO** (Grande section);

Mme **TONINI** (CP)

Mme **BOULANGER** (CE1);

Mme **BOURTON** (CE2);

Mme **DETRE** (CM1);

M. **LELONG** (CM2).

Les aides maternelles:

Mmes HALLU, DEMARET, LEGER

Les assistantes d'éducation :

Yamna et Elsa

L'Assistante Vie scolaire :

Cindy THOREL

L'enseignante d'Anglais : Mme **CANAL** (CM2).

Un enseignant sera nommé pour le CM2 (décharge de direction).

Visites médicales

Le premier bilan de santé est effectué entre 5 et 6 ans, soit en grande section de maternelle, soit au cours préparatoire (C.P.). Cet examen médical complet comprend le dépistage systématique des handicaps ou défauts mineurs (vue, audition, troubles du langage, du comportement).

La présence d'un parent est conseillée. Vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre employeur en présentant la convocation à cette visite médicale obligatoire. Après ce premier examen complet, votre enfant sera suivi régulièrement.



Périscolaire

Les nouveaux dossiers d'inscription sont à retirer en Mairie de Carlepont pour les accueils (matin, soir) et la cantine. Merci aux parents de nous prévenir en cas de cantine et d'accueil.

Journal de rentrée 2010

Ecole de Carlepont
Rue de l'égalité
60170 CARLEPONT

Tel : 03 44 75 72 76
JMLELONG@aol.com

Les Cycles à l'école primaire :

Cycle 1

cycle des apprentissages premiers (petite et moyenne section de maternelle)

Cycle 2

cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP et CE1)

Cycle 3

cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2).

Un nouveau dispositif d'évaluation en CE1 et en CM2

Des protocoles nationaux d'évaluation permettent de dresser un bilan des acquis en C.E.1. et en CM2. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles. Elles pourront ainsi mieux suivre les progrès de leurs enfants.

Pour toute demande ou précision, prenez rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.

Projet d'École

Le projet d'école se poursuit jusqu' en 2012. Les actions pédagogiques prévues seront présentées aux familles lors de la réunion de rentrée, courant septembre.

Conseil d'École

Le compte-rendu du Conseil d'école est remis à toutes les familles .



Notre école est dotée de deux classes numériques : Tableaux interactifs et PC élèves